

PARTIE III

REPRÉSENTANTS DES AUTRES PAYS AU CANADA

ALLEMAGNE

<i>Lieu</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom</i>
Ottawa 3 (Ont.) (1, rue Waverley. Tél- phone: CE 2-1101)	Ambassadeur.....	Son Excellence M. Herbert Siegfried.
	Conseiller.....	M. Joachim Jaenicke.
	Attaché de l'Air.....	M. le colonel F. C. Schlichting.
	Attaché militaire.....	M. le lieutenant-colonel Karl-Wilhelm von Kleist.
	Premier secrétaire.....	M. Ferdinand von Bismark-Osten.
	Premier secrétaire (affaires com- merciales).....	M. Hans Weddigen.
	Deuxième secrétaire.....	M. Kurt Andreae.
	Deuxième secrétaire (affaires ouvrières).....	M. Marcel Roellinghoff.
	Deuxième secrétaire (affaires culturelles).....	M. Martinus Emge.
	Troisième secrétaire (affaires commerciales).....	M. Wolfram Dufner.
	Attaché.....	M. Gerhard Jasiek.
* * * * *		
Edmonton (Alb.) (11618-Avenue 100. Tél- phone: 880144)	Consul.....	M. le Dr William Otto Denzer.
	Vice-consul.....	M. Friedrich Steinke.
Halifax (N.-É.) (Bas de la rue Duke. Téléphone 3-8196-7-8)	Consul.....	*M. Evatt R. Mathers.
Kitchener (Ont.) (67 sud, rue Ontario. Tél- phone: SH 5-6147)	Consul.....	*M. Wilfried L. Bitzer.
Montréal (P.Q.) (1501, rue McGregor. Tél- phone WE 2-1112)	Consul général.....	M. le Dr Gerhard Stahlberg.
	Consul.....	M. le Dr Herbert Bauer.
	Consul.....	M. le Dr Ludwig Fabel.
	Vice-consul.....	M. Kurt Böhme.
Prince-Rupert (C.-B.) (326, rue McBride. Tél- phone: 6138)	Consul.....	*M. Hugo Kraupner.
Toronto (Ont.) (77, rue Admiral. Tél- phone: WA 5-1178)	Consul.....	M. Gottfried von Waldheim.
	Consul.....	M. Eberhard Hesse.
	Vice-consul.....	M. Roland Gottlieb.
	Délégué commercial.....	M. Edgar Messerschmidt.
Vancouver 1 (C.-B.) (325, rue Howe. Téléphone: MUtual 4-8377)	Consul.....	M. le Dr Heinrich F. Leibrecht.
	Vice-consul.....	M. Hans Grade.
Winnipeg (Man.) (424, Wellington Crescent. Case postale 216. Tél- phone:Globe31001/31881)	Consul.....	M. le Dr Karl Friedrich Schilling.
	Vice-consul.....	M. Heinz Schaumann.

*Les noms des fonctionnaires consulaires qui ne sont pas fonctionnaires de carrière ni citoyens du pays qu'ils représentent, ou qui s'occupent d'affaires ou exercent une profession en dehors de leurs fonctions consulaires, sont précédés d'un astérisque.